Résumé de l'entrevue : Paul Thompson, Catherine Poulin et Lorenzo Ieraci, Services publics et Approvisionnement Canada

Le présent résumé de l'entrevue doit être lu avec le rapport institutionnel de Services publics et Approvisionnement Canada (**SPAC**).

Les témoins ont été interviewés sous forme de groupe de discussion par Shantona Chaudhury, Eric Brousseau, Sajeda Hedaraly et Alexandra Heine le 22 août 2022. Les questions concernant le résumé doivent être adressées à Sajeda Hedaraly.

Les textes entre [crochets] sont des notes explicatives fournies par les avocats et avocates de la Commission pour aider le lecteur.

Contexte

SPAC est un propriétaire foncier important du gouvernement fédéral et est le gardien d'un grand nombre d'immeubles dans l'ensemble du pays, y compris plus de 200 immeubles et terrains dans la région de la capitale nationale. SPAC est également le responsable de l'approvisionnement pour d'autres ministères, en sa qualité d'acheteur central.

La ministre Filomena Tassi dirigeait le ministère au moment des événements. La ministre Tassi a été interviewée dans une entrevue distincte. Le présent résumé de l'entrevue devrait être lu en parallèle avec le résumé de l'entrevue de la ministre Tassi et le rapport institutionnel de SPAC.

M. Paul Thompson est le sous-ministre de SPAC. Il a la pleine responsabilité du ministère et supervise toutes ses directions générales.

Mme Catherine Poulin est la sous-ministre adjointe par intérim de la Direction générale de la surveillance. La Direction générale de la surveillance (**DGS**) de SPAC supervise tous les aspects de la sécurité ministérielle et de la gestion des urgences. Mme Poulin est notamment responsable de la supervision du Centre des opérations d'urgence (**COU**) de SPAC.

M. Lorenzo Ieraci est le sous-ministre adjoint de la Direction générale des politiques, de la planification et des communications. Au moment des événements, M. Lorenzo était le sous-ministre adjoint délégué de l'Approvisionnement, où son rôle consistait à superviser les activités d'approvisionnement des autres ministères.

Organisation de l'intervention d'urgence de SPAC

SPAC joue habituellement un rôle dans la préparation des événements importants lorsqu'il reçoit une demande d'autres ministères, d'organismes d'application de la loi ou de villes. Le ministère a un guide qui comprend notamment des mesures de contrôle des

foules ou d'installation de clôtures en collaboration avec un organisme d'application de la loi ou sous la direction de ce dernier. Pour la fête du Canada, par exemple, SPAC installe une clôture autour de la Flamme du centenaire sur la Colline du Parlement.

L'intervention de SPAC lors des manifestations a été organisée par le biais du Centre des opérations d'urgence du Ministère (**COUM**), qui fait partie de la DGS. Le COUM est activé pour tous les événements importants. Dans ce cas-ci, il a été activé le 28 janvier 2022. L'Équipe de gestion des situations d'urgence du Ministère (**EGSU**) a réuni les directeurs généraux de toutes les directions générales participant à l'intervention.

SPAC recevait des renseignements et de l'information de la communauté. SPAC avait un représentant au Centre de commandement de la région de la capitale nationale (**CCRCN**) en tout temps. [Le CCRCN est un organisme de planification incluant des représentants de tous les ordres de gouvernement et organismes d'application de la loi pertinents.] Le représentant de SPAC aurait obtenu des renseignements par le biais du CCRCN et les aurait transmis au COUM. Le représentant de SPAC au CCRCN était un employé du secteur de la Gestion de la sécurité. Le rôle a été occupé à tour de rôle par de multiples personnes, car une personne devait être disponible en tout temps. Ces membres de l'équipe de SPAC fournissaient un rapport quotidien au sous-ministre et aux sous-ministres adjoints.

Le COUM envoyait un rapport quotidien aux divers cadres supérieurs de SPAC. En plus des rapports du COUM, les cadres supérieurs recevaient des renseignements de la Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire (**DGSIP**) de SPAC, qui est responsable de la Cité parlementaire (entre autres) et de la Direction générale des services immobiliers (**DGSI**), qui est responsable de nombreux biens gouvernementaux, notamment des ponts et la Cité judiciaire.

M. Thompson fournissait régulièrement des comptes-rendus à la ministre Tassi pour faire le point sur les manifestations.

Compétence

SPAC est gardien de la Cité parlementaire, de la Cité judiciaire et d'autres immeubles situés dans la région de la capitale nationale (**RCN**)[1]. SPAC est responsable de l'intendance des biens. Cela signifie que SPAC est responsable des rénovations et des réparations, de même que pour la sécurité des employés dans ces secteurs. La Cité

[1] Voir les parties en bleu et en orange de la carte de la région de la capitale nationale : **PB.CAN.00000478**. SPAC est également responsable du Sénat du Canada, qui n'est pas indiqué sur la carte. Les parties en vert de la carte relèvent de la Commission de la capitale nationale et les parties en violet relèvent de Parcs Canada. La partie en orange constitue la Cité judiciaire.

parlementaire a grandi au cours des quelques dernières années en raison des exigences parlementaires. À titre d'exemple, la Cité parlementaire ne comprend pas la rue Wellington. Historiquement, la rue Wellington était la limite de la Cité parlementaire. Maintenant, elle traverse le milieu de la Cité. La moitié des parlementaires travailleront en permanence dans des immeubles appartenant à SPAC situés du côté sud de la rue Wellington.

Le service de police de compétence locale est responsable de l'application des lois provinciales et fédérales sur les terrains de SPAC. Selon le secteur, le Service de protection parlementaire (**SPP**), la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**) ou le Service de police d'Ottawa (**SPO**) peut être responsable de la sécurité ou être le service de police compétent sur les terrains de SPAC. Pour certains événements, d'autres services de police pourraient participer, comme la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec ou le Service de police de la Ville de Gatineau. La présence d'un représentant de SPAC au sein du CCRCN permettait d'offrir un soutien coordonné en temps opportun aux organismes d'application de la loi, le cas échéant. Pendant les manifestations, le SPO dirigeant le CCRCN.

Le SPO est notamment l'organisme d'application de la loi compétent pour le Monument commémoratif de guerre du Canada[2]. SPAC a actuellement une responsabilité claire en ce qui concerne le soin et l'entretien du Monument commémoratif de guerre du Canada en qualité de propriétaire et de gardien. La compétence relative au Monument commémoratif de guerre du Canada fait l'objet de discussions et d'éventuels changements pourraient y être apportés.

SPAC est également responsable de la gestion de trois ponts dans la RCN : le pont interprovincial Royal Alexandra, le pont des Chaudières et le pont Macdonald-Cartier.

Renseignements avant l'arrivée du Convoi

La principale source de renseignements de SPAC avant et pendant les manifestations était le CCRCN. La plupart des renseignements obtenus provenaient de sources ouvertes, notamment des médias sociaux et du SPO.

Le 24 janvier 2022, le COUM est passé en mode « surveillance », puis le 28 janvier 2022, SPAC a activé le COUM.

[2] Document intitulé « QA + Statement – War Memorial – MINO APPROVED », **SSM.CAN.00000237**.

Rôles et responsabilités de SPAC avant et pendant les manifestations à Ottawa

Au départ, la principale préoccupation de SPAC était la continuité des activités; le Ministère tenait à poursuivre ses activités et s'assurer que ses membres pouvaient aller au travail et y revenir en toute sécurité. M. Thompson a expliqué que le rôle de SPAC pour ce qui est des manifestations consistait à répondre aux demandes et à s'assurer d'être prêt à intervenir. Par exemple, SPAC envisageait ce qui se passerait si ses partenaires avaient besoin de plus de clôtures que ce qui était disponible.

SPAC a reçu un certain nombre de demandes opérationnelles et d'approvisionnement avant et pendant les manifestations de la part d'autres ministères et du SPO. La plupart de ces demandes concernaient des barrières en béton et des clôtures. [Appelées « Jersey barriers » en anglais, ces barrières en béton servent à empêcher le passage de véhicules.] SPAC a également aidé la GRC en effectuant l'approvisionnement d'hébergement pour ses membres. De plus, SPAC a reçu des demandes d'aide du Service de protection parlementaire (**SPP**).

Demandes d'aide particulières

Le 26 janvier 2022, SPAC a reçu une demande d'aide du SPP et a installé des clôtures de protection et des mesures de contrôle de la foule dans divers endroits, y compris la Colline du Parlement et le Sénat. Au cours des quelques jours qui ont suivi, SPAC a également installé des clôtures dans des parties de la Cité judiciaire.

Au début des manifestations, à la demande du CCRCN, SPAC a déterminé des secteurs qui pouvaient être utilisés comme aires de stationnement supplémentaires au besoin. SPAC a notamment offert le secteur du 1500 rue Bronson. À la connaissance des témoins, ce secteur n'a jamais été utilisé comme stationnement supplémentaire, même si des manifestants y ont installé un campement. Le SPO a fini par dégager ces camions, et SPAC a installé des barrières en béton.

Le 29 janvier 2022, SPAC a installé des barrières en béton autour du Monument commémoratif de guerre du Canada. Le 3 février 2022, après la présentation d'une demande officielle par la ville d'Ottawa et le SPO par le biais du CCRCN, et après la consultation d'Anciens Combattants Canada, SPAC a installé des clôtures autour du Monument commémoratif de guerre du Canada en collaboration avec la Commission de la capitale nationale (**CCN**). La demande a été effectuée en raison de comportements irrespectueux survenus sur les lieux. Deux jours plus tard, SPAC a installé des clôtures autour du Monument de la guerre de Corée et du Monument aux anciens combattants autochtones en collaboration avec la CCN et Anciens Combattants Canada. De plus, SPAC a installé des clôtures additionnelles autour du Parc de la Confédération. Les clôtures ont été retirées par les manifestants la fin de semaine suivante. Le CCRCN a décidé de ne pas réinstaller les clôtures pour des raisons de sécurité (c.-à-d. pour éviter la possibilité que les manifestants s'en servent comme armes).

Le 6 février 2022, SPAC a installé des barrières en béton le long de la promenade du pré Tunney pour empêcher les véhicules du Convoi de s'y garer.

Le 11 février 2022, SPAC a installé des barrières en béton dans l'aire de stationnement du Centre RA, un secteur dont SPAC est le propriétaire, mais qui héberge un centre communautaire. Les barrières ont été installées sur la promenade Riverside, entre les rues Bank et Bronson.

Le 17 février 2022, la GRC a demandé l'aide de SPAC à l'égard de clôtures au centre-ville.

Dépanneuses

SPAC ne possède aucune dépanneuse, mais si une demande avait été présentée par un autre ministère, comme Transports Canada ou la GRC, SPAC aurait été chargé de faire l'approvisionnement de dépanneuses, si la valeur de la demande était suffisante pour satisfaire aux critères du rôle de SPAC en matière d'approvisionnement. Le seuil monétaire où SPAC doit effectuer un approvisionnement au nom d'un ministère ou d'un organisme fédéral est déterminé par l'application des mesures concurrentielles ou non concurrentielles. Habituellement, les mesures concurrentielles s'appliquent et comprennent un processus d'appel d'offres. Les mesures non concurrentielles, qui ne comprennent pas un appel d'offres ouvert, s'appliquent dans des cas en particulier, y compris lors d'urgences.

SPAC n'a pas reçu de demandes visant à obtenir des dépanneuses ou de retenir les services de dépanneuses pendant les manifestations. Même si SPAC n'a pas reçu de demande d'approvisionnement en dépanneuses, le Ministère a tout de même effectué du travail exploratoire au cas où une telle demande serait présentée. SPAC n'avait pas acquis une grande expérience de l'approvisionnement de dépanneuses avant les manifestations. En collaboration avec Transports Canada, SPAC a préparé une stratégie relative aux dépanneuses énumérant un certain nombre d'approches différentes à adopter dans le but de retirer des gros camions d'Ottawa. Ces stratégies allaient de mesures visant à encourager les conducteurs à partir volontairement à des stratégies pour les retirer de force. Un employé de SPAC a peut-être tenté d'obtenir des taux indicatifs d'entreprises de remorquage aux fins d'information. Toutefois, la stratégie des dépanneuses n'a jamais été mise en œuvre, car on n'a jamais demandé à SPAC d'obtenir des dépanneuses ou des services connexes.

Points d'entrée

SPAC a une relation permanente avec l'Agence des services frontaliers du Canada (**ASFC**), comme avec d'autres ministères. L'ASFC aurait peut-être eu besoin de barrières à un point d'entrée en Ontario pendant les manifestations, mais en fin de compte, aucune demande n'a été présentée à SPAC.

Ponts

SPAC a le pouvoir de fermer les ponts dans son territoire de compétence. Au début des manifestations, SPAC surveillait les convois pour s'assurer qu'on ne risquait pas de dépasser les restrictions de charge. Plus tard, SPAC a exercé son pouvoir et a fermé le pont Alexandra et le pont Macdonald-Cartier en collaboration avec d'autres organisations.

Provinces

SPAC a assisté à des réunions avec ses homologues de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario, les provinces confrontées aux manifestations. Le but de ses rencontres consistait à échanger des renseignements et à s'assurer qu'il n'y avait aucun chevauchement des tâches entre les différents ordres de gouvernement, notamment parce qu'ils pourraient tenter d'obtenir les mêmes biens ou services. L'Alberta, qui faisait des recherches aux fins d'approvisionnement, a notamment mentionné des biens et services qu'elle envisageait d'obtenir, y compris des dépanneuses. En fin de compte, SPAC n'a reçu aucune demande d'approvisionnement de la part de provinces.

Police provinciale de l'Ontario

Parfois, SPAC offre du soutien en matière de planification d'événements à la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**) lorsque la PPO lui demande de le faire. SPAC n'a pas eu d'interaction particulière avec la PPO en ce qui concerne les manifestations, sauf dans la mesure où la PPO collaborait avec les divers organismes d'application de la loi participant à la réponse aux manifestations.

Entreprises du secteur privé

SPAC n'a reçu aucune demande d'entreprises du secteur privé pendant les manifestations. Les témoins ont souligné que certaines entreprises de la rue Sparks sont des locataires dans des immeubles de SPAC et que SPAC était conscient des préoccupations des entrepreneurs du centre-ville pendant les manifestations.

L'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*

SPAC n'a reçu aucun pouvoir en particulier en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. SPAC a amorcé des travaux exploratoires en vue d'évaluer des façons de soutenir d'autres organismes, mais n'a reçu aucune demande externe pour de l'aide en lien avec la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Tel que mentionné ci-dessus, après l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, SPAC a reçu un grand nombre de demandes liées à l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les clôtures et les barrières en béton à Ottawa.

Conclusion

SPAC a effectué des travaux exploratoires et de planification pour les manifestations et était prêt à exécuter des demandes qui n'ont ultimement pas été présentées.

SPAC est impliqué dans deux secteurs où des questions de compétence sont à l'étude : la Cité parlementaire et le Monument commémoratif de guerre du Canada.